



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

RAPPORT-PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-03 du lundi 2 mars 2020

relatif à

**LA REPONSE AU POSTULAT DE M. PHILIPPE PASCHE (PLR) DU 16
DECEMBRE 2016 DEMANDANT UNE EVALUATION COMPARATIVE
DES COUTS DE FONCTIONNEMENT COMMUNAUX**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat cité en titre, déposé par M. le Conseiller communal Philippe Pasche.

2. HISTORIQUE

Lors du débat sur le budget 2017, le postulant faisait le constat que les comptes communaux, depuis un certain nombre d'années, présentaient des résultats excédentaires permettant de procéder à des amortissements complémentaires et à alimenter des fonds de réserve, notamment pour des investissements futurs. Sachant que le budget 2017 présentait un excédent de dépenses de CHF 1'507'530.-, il se demandait si ces chiffres étaient le fruit d'un incident conjoncturel non répétitif ou d'une inflexion structurelle annonciatrice d'une période de vaches maigres.

S'il relève que la Commune dispose de plusieurs instruments de gestion financière performants, il suggérait que cette dernière complète son arsenal selon deux axes :

- Par une approche de comparaison, en faisant établir un « benchmarking », afin de se situer par rapport à des entités comparables ;
- Par une approche interne d'analyse des tâches communales, pour améliorer ce qui peut l'être.

Cette démarche se voulait proactive, afin de maintenir l'équilibre des comptes annuels et la capacité d'investissement de la Commune.

3. CONTEXTE ACTUEL

Depuis 2006, la Municipalité procède ponctuellement à des analyses comparatives. L'idée de ce mandat était de doter les communes intéressées, d'un outil normé, simple d'accès, riche d'indicateurs pertinents et anonyme. En effet, il n'était pas question de juger telle ou telle commune quant à sa relative bonne ou moins bonne position sur un sujet spécifique. Cette première comparaison impliquait les Communes d'Aigle, de Crisser et de Prilly. Une seconde édition, regroupant une douzaine de communes a été initiée en 2011, sur 3 ans.

Pour donner suite au dépôt du postulat et de sa prise en compte par le Conseil communal, la Municipalité a mis en route, toujours avec le même prestataire, une 3^{ème} édition de cette étude comparative.

4. DESCRIPTION DU PROJET

a. Périmètre de l'étude

Pour cette troisième opération de comparaison intercommunale, il a été prévu de travailler sur un cycle de trois prises d'information (2018-2020-2022), à un rythme biennal, permettant le cas échéant d'effectuer quelques adaptations entre deux mesures. L'ensemble des communes vaudoises ont été approchées, qu'elles aient participé ou non aux cycles précédents. Neuf communes se sont lancées dans l'aventure et les résultats de la première itération, soit la récolte de données de 2018, ont été communiqués en 2019.

La récolte d'information portait sur 7 axes, comportant des déclinaisons :

- Administration générale
 - Dimension de l'administration (habitants/EPT), brute et ajustée (sans sécurité, services sociaux, ni services industriels)
 - Ressources humaines (absentéisme, rotation, auxiliaires, ancienneté)
 - Ressources humaines (formation, description de fonction, engagement)
- Finances
 - Charges de fonctionnement
 - Revenu
 - Dette
 - Investissements et patrimoine financier
- Domaines et bâtiments
 - Patrimoine administratif, fréquence d'entretien, externalisation
- Ordures ménagères et déchets
 - Quantité, coûts, tri
- Travaux
 - Routes et voiries
 - Espaces verts
- Gestion des eaux
 - Service des eaux (eau potable)
 - Égouts et STEP
- Divers
 - Informatique

b. Résultats

Au terme de la période de récolte de donnée et après compilation et analyse de celles-ci, la Commune d'Aigle se positionne comme suit, sous l'angle des différents indicateurs :

- Du point de vue de la dimension de l'administration, quelle que soit la façon dont on l'analyse (tout court, sans sécurité ni services sociaux ni services industriels), les effectifs de l'administration communale dans son ensemble sont modestes.
- L'absentéisme est élevé, vraisemblablement lié à quelques cas de longue durée ; la rotation du personnel est faible. Il est logiquement corrélée à l'ancienneté qui est élevée.
- Aigle est comparativement bien positionnée en termes de procédures RH (procédures d'engagement formalisée et description de fonction).
- Les charges globales rapportées au nombre d'habitants sont maîtrisées ; c'est en particulier vérifié pour les charges de personnel. Les subventions sont globalement dans la moyenne, un peu plus élevées pour la santé publique et la culture.
- Les revenus par habitant sont plutôt dans le bas de la fourchette, s'agissant particulièrement de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Les taxes sont globalement comparables sauf pour l'épuration où Aigle est plus favorable.
- L'endettement brut par habitant est médian ; l'endettement net est plus favorable en raison d'un patrimoine financier supérieur à la moyenne. L'intérêt moyen est relativement élevé, en base comparée, en raison de tranches d'emprunts anciennes qui arrivent à échéance. La part du revenu communal consommée par la charge financière (amortissements et intérêts) représente 9%.
- Les dépenses d'investissements pour l'année sous revue sont dans la fourchette basse et sont assumées par la marge d'autofinancement.
- Les bâtiments communaux sont nettoyés à une fréquence plutôt élevée, avec des coûts correctement contenus, en comparaison.
- Pour ce qui est des déchets, les coûts et les quantités sont dans la moyenne. Cependant, le taux de tri ne baisse pas les coûts.

- Les coûts d'entretien courant du réseau routier sont dans le haut de la fourchette dans un contexte dense et une année où les investissements sont supérieurs à la moyenne des autres communes sondées.
- Les espaces verts sont relativement peu denses à Aigle et le coût par m² de leur entretien se situe dans la fourchette supérieure. En revanche, le coût par habitant reste modeste, dans un contexte d'externalisation.
- En matière d'eaux, le coût du m³ distribué (eau potable) et traité (eaux usées) est relativement favorable et correctement couvert par les taxes (surtout pour ce qui est des taxes uniques de raccordement et de l'abonnement). La consommation est favorable.
- Le taux d'équipement informatique est élevé pour un coût global du poste situé dans la moyenne.

Les résultats détaillés de l'exercice 2018 sont remis à la Commission des Finances et sont à disposition de chaque membre du Conseil communal qui en ferait la demande.

c. Analyse des tâches communales

Il ressort de ce qui précède, des décisions budgétaires pour l'exercice en cours et des observations faites par la Municipalité que l'administration aiglone est correctement dimensionnée pour assurer les tâches qui lui sont confiées.

Toutefois, une modification structurelle pourrait intervenir dans le courant de l'année 2020 au niveau du Service Patrimoine bâti & environnement urbain. De même ces éléments s'inscriront dans les réflexions de la Municipalité sur une éventuelle nouvelle répartition des dicastères pour la prochaine législature.

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

A l'exception du budget 2017 qui présentait un excédent de dépenses de plus d'un million de francs, les budgets des 5 derniers exercices ont tous été établis avec des excédents de dépenses moindres. De plus, si les budgets soumis au Conseil étaient déficitaires, les comptes communaux, en revanche ont toujours été, sur les quinze dernières années, excédentaires, voire équilibrés. Toutefois, même si la situation financière de la Commune reste bonne, voire très bonne, la Municipalité reste extrêmement vigilante à la santé financière de la Commune et tout outil de pilotage des finances communales complémentaire est, dans ce contexte, bienvenu.

Comme indiqué, la Municipalité pratique depuis près de quinze ans des analyses comparatives de l'administration aiglone, selon une méthodologie éprouvée. En effet, comme comparaison n'est pas raison et qu'il peut être parfois hasardeux de comparer des communes entre elles, tant leurs organisations et leurs tâches déléguées peuvent être différentes, pouvoir se positionner par rapport à une entité comparable en taille ou en structure administrative permet de se remettre en question ou pour le moins de se conforter sur ses bonnes pratiques.

À la suite des deux éditions précédentes de l'étude comparative intercommunale, plusieurs améliorations de processus ont été initiées, suite au questionnement interne sur les différentes tâches de l'administration examinée. Ce mode de fonctionnement sera poursuivi tout au long de ce 3^{ème} cycle de comparaisons.

6. PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

Comme mentionné précédemment, le processus d'analyse comparative intercommunal (benchmarking), demandé par le postulant est en cours, selon un cycle de trois campagnes de collectes de données (2018-2020-2022).

7. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

L'actuelle étude comparative intercommunale permet de comparer neuf communes vaudoises entre elles. Du fait du caractère anonyme des données, il n'est pas possible de nommer les autres participants.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Environnement : Dans la mesure où certains thèmes sous revue de cette analyse comparative concernent des domaines sensible environnementalement parlant (Déchets, espaces verts, eaux usées et eau potable). Les résultats mettent en évidence une relativement bonne situation pour ces indicateurs. Cela ne doit en revanche pas induire qu'il faille se relâcher. Les récents préavis traitant de ces domaines montrent la volonté municipale de ne pas occulter cet aspect.

Social : Les composantes sociales étant plutôt modestes dans cette enquête, les impacts sociaux sont plutôt ténus. Une prochaine édition pourrait porter un accent plus marqué sur ces thèmes.

Economie : L'impact économique n'est pas chiffré, mais on peut légitimement imaginer que les résultats obtenus permettront de réaliser quelques économies de fonctionnement au sein de l'administration communale.

La mesure proposée s'inscrit donc dans une logique de **développement durable**.

9. INCIDENCES FINANCIERES

La réalisation de cette étude coûte CHF 7'000.- HT par collecte d'information, plus un montant initial de mise en place de CHF 1'500.- HT. Ces différents montants figurent aux budgets des années concernées.

10. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

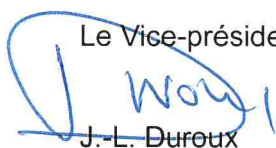
- Vu le préavis n° 2020-03 du 2 mars 2020
- Oûi le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal N° 2020-03 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Philippe Pasche, déposé le 16 décembre 2016, demandant une évaluation comparative des coûts de fonctionnement communaux.

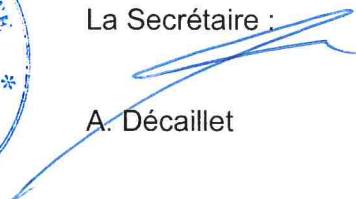
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Vice-président :


J.-L. Duroux



La Secrétaire :


A. Décaillet

Municipal délégué : M. F. Borloz, Syndic

Annexe :